

Mise en place de la feuille de route « Transmission-Reprise d'entreprises en Nouvelle-Aquitaine »

Séance plénière des 11 et 12 octobre 2022

Le CESER se réjouit que, au travers de cette feuille de route, le Conseil régional renouvelle son intérêt sur le sujet des transmissions-reprises d'entreprises dont l'importance, notamment en termes d'emplois, n'est plus à démontrer.

La feuille de route proposée est complète, claire et s'appuie sur de nombreuses actions déjà existantes et sur un réseau solide (chambres consulaires, branches professionnelles, notaires, banques...).

Elle est une très bonne occasion pour mettre en lumière les interventions menées par le Conseil régional en termes de développement de l'entrepreneuriat féminin. Le CESER l'encourage donc vivement à en faire la promotion à l'intérieur même du document afin de corriger ce manque dans la version actuelle.

La transmission-reprise d'entreprises est un enjeu important pour l'économie néo-aquitaine

Le CESER note avec intérêt l'ambition du Conseil régional de faire de la transmission-reprise d'entreprises une priorité de l'action régionale.

Le projet de feuille de route proposé s'est appuyé sur une démarche intéressante de concertation du public en amont de sa rédaction et associera également l'ensemble des acteurs (chambres consulaires, branches professionnelles, établissements publics de coopération intercommunale, notaires, banques, agents immobiliers, associations,...) lors de sa mise en œuvre.

Les quatre actions prioritaires choisies¹ permettront, selon le CESER, de renforcer davantage les actions déjà existantes et leur coordination. La création d'un club des acteurs de la transmission-reprise est également vue avec intérêt par le CESER : il pourrait s'inspirer, par exemple, des clubs d'entrepreneurs déjà existants au sein des Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI).

Dans le but de renforcer le sourcing, destiné à mieux identifier les entreprises à transmettre (Action stratégique n°1 du projet de feuille de route), le CESER propose de généraliser l'envoi d'un courrier aux dirigeants d'entreprises leur indiquant les démarches à suivre s'ils souhaitent entamer un projet de transmission de leur entreprise. Cette démarche est déjà employée et très constructive par exemple par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat ou la Chambre Régionale d'Agriculture, et le CESER encourage sa généralisation.

¹ L'anticipation comme enjeu majeur, la mobilisation et l'animation des acteurs, soutenir les transmissions-reprises à impact positif, mettre en œuvre ou rénover les outils financiers existants.

Le Conseil régional devrait matérialiser son soutien au développement de l'entrepreneuriat féminin dans cette feuille de route

Si le CESER a bien noté les actions déjà mises en œuvre par le Conseil régional en faveur du développement de l'entrepreneuriat féminin, il engage ce dernier à l'inscrire dans la feuille de route afin de promouvoir toutes ces actions. La mise en œuvre de cette feuille de route est en effet une très bonne occasion pour encourager les femmes à s'engager dans la reprise d'entreprises et faire savoir que la Région les accompagne.

■

Proposition de la commission 4 « Économie »
Président : Daniel BRAUD, Rapporteuse : Valérie FRÉMONT

■

Vote sur l'avis du CESER
« Mise en place de la feuille de route « *Transmission-Reprise d'entreprises en Nouvelle-Aquitaine* » »

145 votants
145 pour
0 contre
0 abstention

Adopté à l'unanimité

Emmanuelle Fourneyron
Présidente du CESER de Nouvelle-Aquitaine